

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeux interdits pendant la fête patronale du Gosier

GOSIER, LE 13 AOUT 2013 — Le Maire du Gosier, Jean-Pierre DUPONT, informe, que dans le cadre de la Fête patronale, sont interdits :

- l'exploitation de tous les stands de jeux de hasard de toute nature ;
- les tirs de pétard et autres objets dangereux ;
- l'utilisation de bombes puantes, de fumigènes et autres engins incendiaires sur tout le territoire de la ville du Gosier du 1^{er} au 30 août.

Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté n° 2013/1082 seront sanctionnés et poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Renseignements :

Service de la réglementation : 0590 84 84 75